

**COMMUNICATION:** "le 25 octobre 2016, le Comité de la CDIP a décidé que les charges formulées dans le cadre de la procédure pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour le degré secondaire I et pour les écoles de maturité (diplôme combiné) délivrés par l'IUFE de l'Université de Genève peuvent être considérées comme remplies." La FORENSEC est donc particulièrement heureuse de vous faire part de la reconnaissance de ses titres par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.